

Mais *Reader's Digest* est-il vraiment un magazine canadien? Pour des raisons succinctement énoncées plus haut et pour d'autres déjà développées par mes collègues, je répondrai par une double négative qui vaut presque à une affirmation dans le cas présent, puisqu'en politique les lois rigides de la mathématique ne sont pas toujours exactes. *Reader's Digest* n'est pas un magazine étranger, mais n'est pas non plus à proprement parler, canadien, du moins au sens de l'article 19. Au fait, il est canadien dans l'âme sinon en droit, et cela me suffit pour aller plus avant et explorer les avenues qui lui permettraient de s'adapter dans la mesure du possible aux exigences légales et à plus encore. Nous devons faire des concessions pour peu que notre désir de voir *Reader's Digest* continuer son activité au Canada soit sincère.

Monsieur le président, je vois qu'il est 10 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE LOGEMENT—L'INSTALLATION DE L'INFRASTRUCTURE POUR L'AMÉNAGEMENT DU QUADRANT SUD-OUEST DU GRAND OTTAWA—LA QUESTION D'OBSTRUCTIONS MINISTÉRIELLES

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le 30 juillet 1975, j'ai posé au ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) des questions relatives à certaines assurances que je désirais obtenir de lui, en tant que porte-parole de la Commission de la capitale nationale à la Chambre. Ces questions sont inscrites à la page 8069 du compte rendu officiel des Débats. Elles concernaient l'attitude du gouvernement à l'égard de l'installation, sur des terrains fédéraux, de l'infrastructure nécessaire à l'aménagement de divers secteurs de la région de la capitale nationale, à l'extérieur de la ceinture de verdure. Je suppose que cette question s'appliquerait également aux régions adjacentes à d'autres terrains fédéraux.

Cette question a été soulevée à la Chambre à la suite d'un article de journal paru dans le *Journal d'Ottawa* le même jour. Cet article attribue un certain nombre de déclarations étonnantes à un «porte-parole officiel de la CCN», qui m'a été présenté ultérieurement comme l'agent de relations publiques de la Commission.

Nous pouvons prendre pour acquis qu'il existe une différence de vues entre la CCN d'une part et les gouvernements régional, municipaux et provinciaux d'autre part en ce qui concerne les priorités à accorder à l'aménagement. Je crois que nous le savons tous. C'est là une difficulté qu'il nous faudra je suppose résoudre, avec le temps, par la voie de la consultation. Ce que j'exposais au ministre et à la CCN, c'est que la situation ne pouvait attendre la décision du comité parlementaire. Etant donné les besoins, spécialement en matière de logement, il faudra une solution bien avant que le comité parlementaire n'en arrive à une conclusion.

● (2200)

D'autre part, l'article comporte une citation qui m'inquiète. Il y est dit que la CCN se verrait contrainte «d'envisager l'implantation, dans la ceinture verte, des égouts

L'ajournement

collecteurs et autres équipements nécessaires aux promoteurs privés dans South Gloucester et South Rideau». Cela explicite les intentions de la Commission. On voit donc que la Commission songe sérieusement à faire ce que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) déclarait le même jour à la Chambre ne pas vouloir faire. Pour résoudre cette contradiction, il va falloir une déclaration du ministre affirmant que son discours à la Chambre engageait la Commission. Ces déclarations contradictoires sont trop proches dans le temps.

Dans sa réponse fournie à la Chambre, le ministre déclarait notamment: «Je puis assurer au député que nous ne ferons assurément aucune obstruction entêtée». Cela laisse entendre qu'il pourrait y avoir des obstructions d'autre sorte, et c'est cela que j'aimerais voir clarifier par le ministre.

L'article contenait la déclaration suivante:

Le porte-parole de la CCN n'a pas nié qu'il s'agissait là (la déclaration) d'une menace à peine voilée à l'intention des promoteurs privés de South Gloucester et South Rideau, qui ne pourraient accéder aux équipements sanitaires de la capitale en raison de la ceinture verte de la CCN.

Franchement, cette contradiction, ces réponses divergentes données le même jour, l'une par un fonctionnaire de la CCN et l'autre par le ministre à la Chambre, cette réponse voilée qui n'étonne pas de la part du ministre, ne peuvent en rester là.

Je soulève la question pendant le débat d'ajournement pour donner au ministre la possibilité d'indiquer clairement à la Chambre non seulement la position de la CCN mais aussi celle du gouvernement du Canada en ce qui concerne l'utilisation de la ceinture verte ainsi que d'autres terrains devant fournir l'infrastructure nécessaire à l'aménagement de terrains, privés ou non, dans la région de la Capitale nationale. En conclusion, je voudrais dire qu'il importe que le gouvernement, un député, ou même la Commission de la capitale nationale, ne fasse rien qui puisse nuire aux bonnes relations, aux relations de confiance mutuelle, qui existeront, j'espère. Je crains que la déclaration venant juste après la déclaration du ministre en réponse à ma question n'ait rien fait pour éclaircir la situation et j'aimerais que le ministre me donne une assurance précise.

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, l'intérêt du député pour le logement dans la région de la Capitale nationale me surprend quelque peu. Je pensais qu'il ne s'intéressait qu'aux terrains réservés à des parcs, qui ne devaient pas être affectés à des logements. Nous voulons avoir maintenant davantage de logements à prix modérés, et par ailleurs nous tenons à ne pas utiliser à la construction de logements, ce qui pourrait faire d'excellentes zones récréatives.

Je pense que la politique de la CCN et d'autres gouvernements par le passé, qui consistait à acheter en prévision des terrains dans cette région s'est révélée excellente. On peut considérer que le grand développement de la région de la capitale résulte de ces décisions prévoyantes. Le député a mentionné qu'il fallait prendre une décision avant que le comité parlementaire ne fasse son rapport. Je pense qu'il lui faudra un certain temps avant de faire son rapport définitif mais, un rapport provisoire, en attendant, serait extrêmement utile.